

# Transport des élèves en situation de handicap



**Informations Importantes Rentrée 2025-2026**



**Pour une prise en charge dès le 1<sup>er</sup> septembre, inscriptions ouvertes  
du **23 AVRIL 2025** au **4 JUILLET 2025** dernier délai.**

**Les demandes effectuées après le 4 juillet ne pourront pas bénéficier du transport en petit véhicule le jour de la rentrée.**

Pour les demandes de remboursement des frais kilométriques, l'indemnisation sera effective à compter de la réception de la demande, aucune rétroactivité ne sera possible.

La prise en charge en petit véhicule collectif n'est **pas systématique**. D'autres modes de transport peuvent vous être proposés par le Département. Le petit véhicule collectif **n'est pas un taxi**. Il concerne uniquement les déplacements entre le domicile de l'enfant et son établissement scolaire.

**Inscription sur le site du Département du Nord: [transportscolaire-handicap.lenord.fr](https://transportscolaire-handicap.lenord.fr)  
ou via le formulaire papier disponible au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant.  
*Pour un traitement plus rapide des demandes, merci de privilégier les demandes internet.***

Retrouvez toutes les informations sur le site du Département: <https://services.lenord.fr/transport-des-eleves-en-situation-de-handicap>

Vous pouvez contacter la plateforme téléphonique au : **[03 59 73 73 73](tel:0359737373)** (du lundi au vendredi de 8h à 17h, le jeudi de 9h à 13h30 et de 15h à 17h) ou par mail sur [transport@lenord.fr](mailto:transport@lenord.fr)